



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

La préservation du pouvoir d'achat nécessite un meilleur partage de la richesse

A l'heure où les conflits sociaux se multiplient pour obtenir des revalorisations salariales légitimes au moins à la hauteur du taux d'inflation, la question du pouvoir d'achat est centrale pour les travailleurs et travailleuses. Alors que les débats commencent à l'Assemblée nationale sur cet enjeu prioritaire, nos organisations respectives réaffirment ensemble que le sujet relève également des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Parce qu'elles considèrent que le salaire relève du partage des richesses, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur le fait que le sujet prioritaire doit être l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études.

Une succession de mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État ne peut constituer un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence. Réduire les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, exige avant tout des mesures visant à une meilleure répartition des richesses au profit des salariés. Le salaire doit demeurer la base d'un partage des richesses rééquilibré en faveur des salariés. La prise en charge de mesures de pouvoir d'achat est aussi de la responsabilité des employeurs privés comme publics.

Les organisations syndicales et de jeunesse réaffirment que le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et qu'il ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle.

La conditionnalité des aides aux entreprises est aujourd'hui un impératif. Elle doit permettre aux branches professionnelles et aux entreprises de mener des politiques plus concrètes en matière sociale et environnementale, notamment par le dialogue social. Le futur débat parlementaire doit permettre d'avancer notamment sur cette conditionnalité des aides aux entreprises qui ne jouent pas le jeu en matière salariale.

Les organisations syndicales et de jeunesse rappellent que ces exonérations et allègements de cotisations mettent à mal notre système de protection sociale collective.

Nos organisations conviennent de se réunir à nouveau début septembre afin de poursuivre leurs échanges.

Paris, le 12 juillet 2022

Pour la CFE-CGC Pierre Jan - Relations Presse et institutionnelles
pierre.jan@cfcgc.fr - Tél. : 01 55 30 12 92 - 06 32 05 69 02

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°41

2022 Semaine 29

En...quête de satisfaction !

Dans la torpeur de l'écrasante chaleur estivale et au cœur des vacances tant attendues par les enseignants, certains, s'ils ont été membres d'un jury d'examen de la session de 2022, et s'ils ont l'idée de se connecter (!), découvrent avec surprise une enquête de satisfaction (diligentée par le cabinet d'études indépendant « People Vox »).

Au cas où les enseignants seraient désœuvrés, la Maison des examens leur rappelle de manière injonctive de ne « pas oublier de participer à l'enquête de satisfaction 2022 sur les services rendus par la Maison des examens », et ce jusqu'au vendredi 29 juillet 2022 (17h00). En tant qu'évaluateurs, cette enquête leur donne l'opportunité de s'exprimer sur les différents services reçus en 2022, tels que le lieu d'affectation, la convocation, le remplacement, la charge de travail, l'indemnisation ou la communication.



Comme je suis curieuse, je suis allée me perdre quelques minutes dans cette enquête et parmi les questions posées aux membres de jurys, on y trouve pêle-mêle des questions relatives à l'accueil dans les centres d'examen, à la gestion des copies dématérialisées, au délai lié à la rémunération etc...

Demander aux enseignants s'ils sont satisfaits des services rendus par la Maison des examens laisse supposer que celle-ci est en attente d'une médaille de reconnaissance. Or, pour cela il y a des critères d'attribution. Cependant, aux dernières nouvelles la Maison des examens n'a pris part à aucun conflit ! Ou alors peut-être qu'elle en anticipe, un notamment lorsque les enseignants monteront au créneau dans 6 mois quand ils verront que malgré l'enquête de satisfaction, ils n'ont toujours pas perçu leur rémunération...

Le SYNEP-CFE-CGC rappelle toutefois à la Maison des examens qu'il a lui aussi mené de son côté une enquête. Elle a traduit une insatisfaction de 10 sur une échelle de 10 pour tous les enseignants ayant constaté une modification, sans le moindre avertissement et avant la réunion d'harmonisation, des notes concernant leurs copies dématérialisées des épreuves de spécialités du bac !

Pour l'instant, si une médaille devait être attribuée à la Maison des examens, les enseignants ne pourraient lui en offrir qu'une...en toc !

Sylvie TUROWSKI

* *

Covid-19 - Éducation nationale - année scolaire 2022-203 – nouveau protocole

- Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires

https://www.synep.org/cadre_sanitaire_2022_2023.pdf

- Résumé par tableau, du Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires

https://www.synep.org/rentree_2022_2023_protocole_et_cadre_de_fonctionnement_resume.pdf

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 17 juillet 2022 :

Le journal Le Monde claironne-t-il sérieusement « vive le Bac Blanquer », ou passe-t-il la brosse à reluire ?

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#gebwwuiucn

2/2